**Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**---**

**Séance ordinaire du 23 DECEMBRE 2005**

L'an deux mil cinq, le vingt trois décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex –Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – M. FRINGUE Mickaël à M. MONDON René – Mme LAMOLY Viviane à Mme MEZINO Sylvaine.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

**& &**
**&**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 12 décembre 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

**AFFAIRE N° 15 / Présentation du rapport d'activité 2004 du SIDELEC**

Conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2004. Ce rapport doit être communiqué au conseil en séance publique.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

Après discussions, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités du SYDELEC pour l'exercice 2004, tel que joint en annexe.

**Et les membres ont signé.**
**Pour expédition conforme,**
**Le Maire,**

MAIRIE DES AVIRONS

**<u>RAPPORT N° 15</u> / Présentation du rapport d'activité 2004 du SIDELEC**

Conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2004.

Ce rapport doit être communiqué au conseil en séance publique.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

MAIRIE DES AVIRONS